



Une personne qui n'a pas le droit d'exercer un métier de comptable

Par **cestdur**, le 11/11/2013 à 20:29

bonsoir

je suis navré je post dans' droit en général 'car assez complexe pour moi

je viens d'apprendre que le soi disant comptable de la société pour laquelle j'ai travaillé petite structure comptable à l'extérieur n'est qu'un gestionnaire conseils il doit pourtant faire la comptabilité de mon employeur bulletin de paie contrat de travail que je n'ai pas actuellement

mais celui ci "ce conseiller" n'a pas le droit d'exercer aucune fonction puisque interdit de gérer pendant 5 ans

aussi ma question puisqu'il n'a pas le droit de faire ou d'exercer une fonction signifié par le tribunal de Bobigny. comment peut-il faire des bulletins de paie des contrats de travail

peut-il y avoir des problèmes des soucis car c'est un peu comme si moi je faisais mes propres bulletins de paies

cordialement